Les Préreguis LEED à intégrer dès le départ dans le plan directeur



Développer et implémenter un plan de contrôle de l'érosion et de la sédimentation du site associé aux activités de construction du projet.



- Prévoir un espace dédié pour la collecte des déchets et leur tri (au minimum pour le papier, la nourriture, le verre, les métaux et le plastique)
- Développer et implémenter un plan de gestion des déchets de démolition et de construction (établir des objectifs de diversion des déchets pour au moins 5 matériaux et expliquer comment et où ceux-ci seront traités)
- Prévoir un système de collecte pour le recyclage de produits et matériaux contenant du mercure
- Conduire un commissioning du bâtiment qui fera l'audit de l'enveloppe, du CVC, du VRD, du process, des systèmes de sécurité, de la protection incendie, des systèmes de production d'énergie renouvelable d'un point de vue énergie, eau, qualité environnementale des espaces intérieurs et durabilité.
- Réduire la consommation énergétique de 5% par rapport à un bâtiment référence selon ASHRAE 90.1 2010.
- Installer des compteurs d'énergie et partager les données de consommation d'énergie avec USGBC (prévoir des compteurs pour l'électricité, le gaz naturel, la biomasse, le propane, la production d'eau froide et de vapeur d'eau)
- Ne pas utiliser de réfrigérants type CFC ou qui ont un potentiel de diminution de la couche d'ozone pour tout nouvel équipement CVC





- Réduire les besoins d'eau pour l'irrigation de 30% par rapport à la référence de base. (préférez pas d'irrigation du tout si possible)
- Réduire les besoins en eau domestique par 20% par rapport à la référence de base.
- Installer des compteurs d'eau et partager les données de consommation d'eau avec USGBC (prévoir des compteurs pour l'eau municipale, les sources d'eau sur site et l'eau potable traitée)



- Répondre aux exigences minimales en matière de qualité de l'air pour les espaces ventilés mécaniquement et naturellement selon la norme ASHRAE Standard 62.1–2010
- Prévenir et minimiser l'exposition à la fumée de tabac (localiser la zone fumeur à 7.5 mètres de toute entrée, prise d'air et fenêtre ouvrable ou mieux interdire de fumer sur tout le site)